



Le marché dominical place Pommerol

- PAGE 4 -

DOSSIER

Des priorités affirmées
pour le budget 2021

- PAGE 8 -

CADRE DE VIE

Une ville propre :
responsabilité partagée
avec les citoyens !

- PAGE 12 -

SOLIDARITÉ

La candidature au dispositif
Territoire zéro chômeur
longue durée

- PAGE 14 -

SOCIAL

Job d'été et services
dédiés aux Gerzatois
jeunes et adultes

Édito Page 3

Dossier :

Budget 2021 Pages 4 et 5

Environnement Pages 6 et 7

Cadre de vie Pages 8 et 9

Clermont Auvergne

Métropole Page 10

Économie Page 11

Solidarité - Social Pages 12 > 14

Enfance • Jeunesse ... Pages 15 > 18

Culture et tradition Page 19

Citoyenneté - État civil Page 20

Histoire de vies Page 21

Associations Pages 22 > 25

Tribunes Page 26

Agenda Page 28

Des événements participatifs pour les Gerzatois

GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS
SAMEDI 8 MAI DE 8H À 12H
Point de rendez-vous : parking du Galion à 8h

PENSEZ À VOUS MUNIR D'UN SAC À DOS, D'EAU, DE GANTS ET DE BONNES CHAUSSURES.
PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE AU POINT DE RENDEZ-VOUS.

Organisé par
L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
Les Jeunes Engagés pour l'Environnement,
Gerzat Espace Rural,
L'Ecole de pêche et la Municipalité de Gerzat

Logos: Ville de Gerzat, JEPE 63, Gerzat Espace Rural



Vous pouvez suivre l'actualité de la ville sur facebook
www.facebook.com/VilleDeGerzat



Les jours et horaires d'ouverture des services administratifs et techniques de la mairie :
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h
Ville de Gerzat,
Place de la Liberté, 63360 GERZAT
Tél. : 04 73 25 00 14, Fax : 04 73 25 89 50
Courriel : gerzat@ville-gerzat.fr
Site internet : www.ville-gerzat.fr
En cas d'urgence le week-end et jours fériés
Tél. : 04 73 25 00 14

19 JUIN

Fête de la Musique

PARC DE LA TREILLE
17h - 22h

APPEL À PARTICIPATION
Amateur ou professionnel, quel que soit le style musical, acoustique ou électrique, venez célébrer les 40 ans de la Fête de la musique au Parc de la Treille de Gerzat

Infos et inscriptions : culture@ville-gerzat.fr
Tél. : 04 73 25 76 27

GERZAT INFOS N°116

Trimestriel édité par la municipalité - **Directeur de publication** : Serge PICHOT, Maire • **Rédaction** : mairie de Gerzat • **Conception et réalisation** : Ateepic.fr • **Photos** : Jean-Jacques Chatard, les associations, Christine Madebène, Free-pix.com • **Impression** : Imprimerie Decombat 04 73 25 06 62 • **Contact** : mairie de Gerzat 04 73 25 00 14 • **Courriel** : communication@ville-gerzat.fr - Régie publicitaire : Italique : 04 73 14 00 01.





Ce printemps 2021 est une nouvelle fois marqué par des mesures de reconfinement qui s'appliquent à l'ensemble du territoire national. Certes, cette fois le confinement est plus souple et nous laisse davantage de liberté. Il s'accompagne surtout d'une perspective d'un retour à la normale à court terme, nous laissant même espérer une sortie de

crise avec l'arrivée de l'été. D'ici là, il va nous falloir encore rester vigilants et respecter scrupuleusement les protocoles sanitaires mis en place pour nous protéger.

Nous avons espéré vous retrouver le 2 mai pour la fête du Printemps proposée par le Comité des Fêtes avec une trentaine d'exposants pour le marché aux fleurs, un vide-greniers dans les rues et des spectacles déambulatoires pour vous offrir un air de fête. C'est donc avec un sentiment d'amertume mêlé de résilience que le Comité des Fêtes et la municipalité ont dû renoncer à cet évènement.

Un nettoyage de printemps collectif et solidaire

L'opération d'envergure de nettoyage de notre commune programmée à l'occasion de la fête du printemps par des associations liées à l'environnement a pu être reportée le 8 mai. Elles invitent l'ensemble de la population à participer à ce mouvement citoyen pour une ville propre.

En effet, comme beaucoup de nos concitoyen.nes, je suis horrifié par les dégradations que subit notre commune. La municipalité a beau multiplier les actions, que ce soit avec Clermont Auvergne Métropole qui assure l'entretien des rues, ou avec les associations qui nous accompagnent, comme pour la reconquête du site du Champ de l'Auche devenu dépotoir public, rien ne semble arrêter la recrudescence des déchets sauvages ou des déjections canines.

J'en appelle donc à chacun et chacune d'entre vous. Vous trouverez dans ce numéro des propositions de moyens pour agir ensemble contre ce fléau. Je suis persuadé que Gerzat peut retrouver une image de ville propre et agréable à vivre à condition de s'y mettre tous.

Je tiens à remercier par avance Les Jeunes Engagés pour l'Environnement 63, L'École de Pêche, l'AAPPMA et Gerzat Espace Rural qui coordonnent cette opération.

Un budget répondant aux engagements et aux obligations de la municipalité

En mars dernier, le conseil municipal a voté le budget de la commune en tenant compte à la fois des obligations qui lui incombent, comme les travaux liés à la rénovation et à l'accessibilité des bâtiments publics, et de ses engagements en matière de transition écologique, d'action sociale et de solidarité.

Adapté à l'impact de la crise, ce budget a été rationalisé avec un effort d'économie dans l'ensemble des services sans augmenter les taux d'imposition. Quant au programme d'investissement, la municipalité reste prudente en préservant ses marges de manœuvre pour les prochaines années sans avoir recours à d'autres emprunts. Elle attend les résultats de ses demandes au titre du Plan de relance qui lui permettra d'entreprendre de nouveaux projets de rénovation, comme celui de l'extension de la cuisine centrale et du restaurant du groupe scolaire Jules-Ferry.

Un soutien indéfectible aux associations

Bien que bon nombre d'activités associatives soient freinées ou complètement arrêtées, les élus ont rencontré chaque représentant associatif afin de déterminer ensemble les besoins financiers de celles-ci pour survivre au contrecoup. Une première vague de subventions sera votée et d'autres soutiens financiers pourront être apportés en fonction des projets qui pourront se réaliser.

De plus, afin de consolider cet esprit partenarial avec les associations qui sont les moteurs de la vie citoyenne, une charte de bonnes pratiques sera présentée aux dirigeants. En plus d'être un outil au service des associations et des agents de la commune, cette charte est un acte solennel définissant des engagements réciproques fondés sur les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, et visant à renforcer des relations basées sur la confiance réciproque, le respect, l'indépendance des associations et la libre administration de la collectivité.

Lutte contre la précarité

Suite à l'annonce du second « semi-confinement » cet automne, l'espace Marcel Collange s'est transformé en « camp de fortune » pour une trentaine de familles issues du territoire métropolitain, faute de solution d'accueil et en errance depuis des mois sur ce même territoire. Une convention a été signée avec chacune d'entre elles afin qu'elles puissent payer les frais (eau, électricité et enlèvement des déchets). Le nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage, actuellement en préparation, devrait être opérationnel début 2022. Son objectif sera entre autres de trouver des solutions adaptées en répartissant l'accueil de ces familles sur l'ensemble des 21 communes de la métropole.

J'attire également votre attention sur l'action sociale, en particulier, sur celle menée en faveur des jeunes et des plus démunis. À l'approche de l'été, le Service Relais Info Jeunes, la Mission locale et le Secours populaire accompagnent ceux qui le souhaitent dans leur démarche de recherche de job d'été, de logement, d'aide alimentaire... Si plusieurs dispositifs existent déjà sur la commune, de nouvelles opportunités d'emploi vont être créées avec la candidature de notre commune au dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Croyez-bien que, malgré tous les freins et les difficultés rencontrées, nous mettons tout en œuvre pour améliorer notre cadre de vie et pour que chacun puisse trouver sa place au sein de notre communauté. Notre priorité est d'installer durablement les ingrédients nécessaires à une vie sereine et sécurisante. Il en va de notre avenir et de celui des générations futures.

« L'histoire est faite de petits gestes anonymes » écrivait Italo Calvino en 1947. « Ces petits gestes anonymes et oubliés, emplis de gentillesse et d'amour, sont la meilleure partie de la vie d'un homme » écrivait avant lui un certain William Wordsworth en 1798. Deux siècles plus tard, il est grand temps de ne plus attendre que « Les Autres » agissent à notre place, et de nous mobiliser individuellement pour contribuer collectivement à notre bien-être.

Respectueusement,

*Serge Pichot,
Maire de Gerzat*

Des priorités affirmées pour le budget 2021

Dans cette période incertaine, le rôle de la ville est d'engager un budget au service de priorités fortes pour les Gerzatois, orientées en 2021 sur :

- la cohésion sociale et la solidarité envers les plus fragiles,
- la poursuite de sa politique relative à la transition écologique et au développement durable (rénovation des bâtiments, etc.),
- la modernisation de son fonctionnement et des équipements,
- le maintien de son engagement en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique.

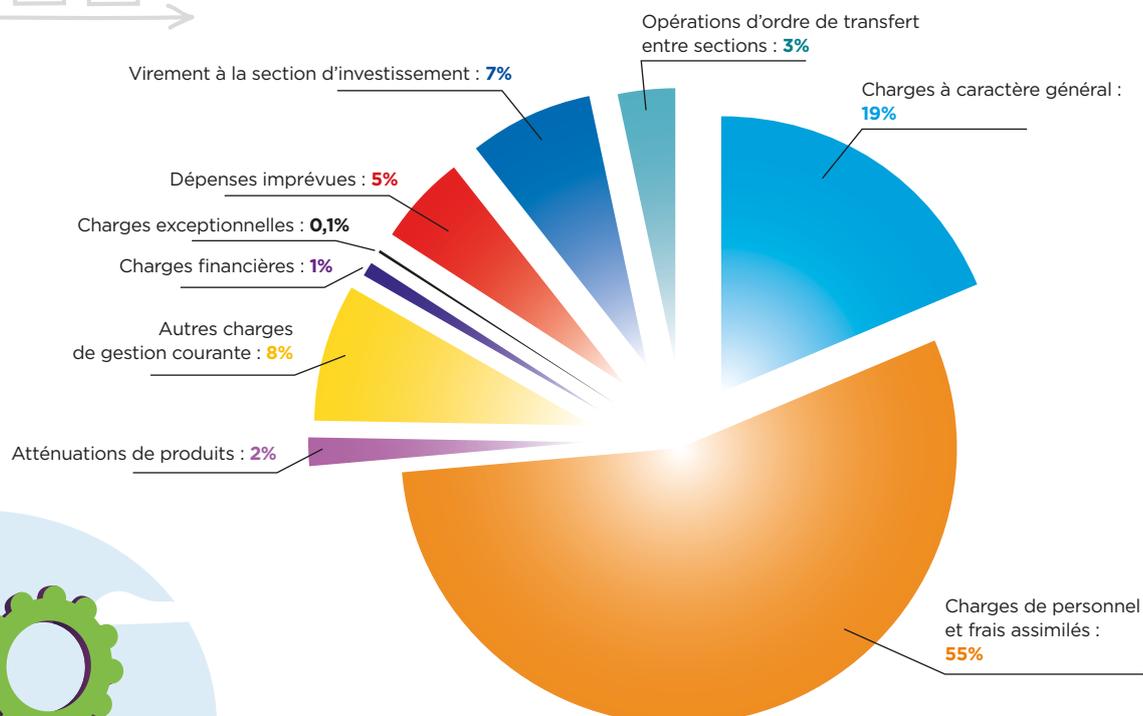
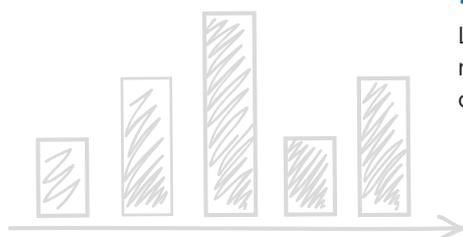
Le budget primitif 2021 a été adopté en ce sens lors du conseil municipal du 8 mars 2021.

Il s'équilibre à 9 930 913 € en fonctionnement et 3 454 030 € en investissement.



Des dépenses de fonctionnement contenues

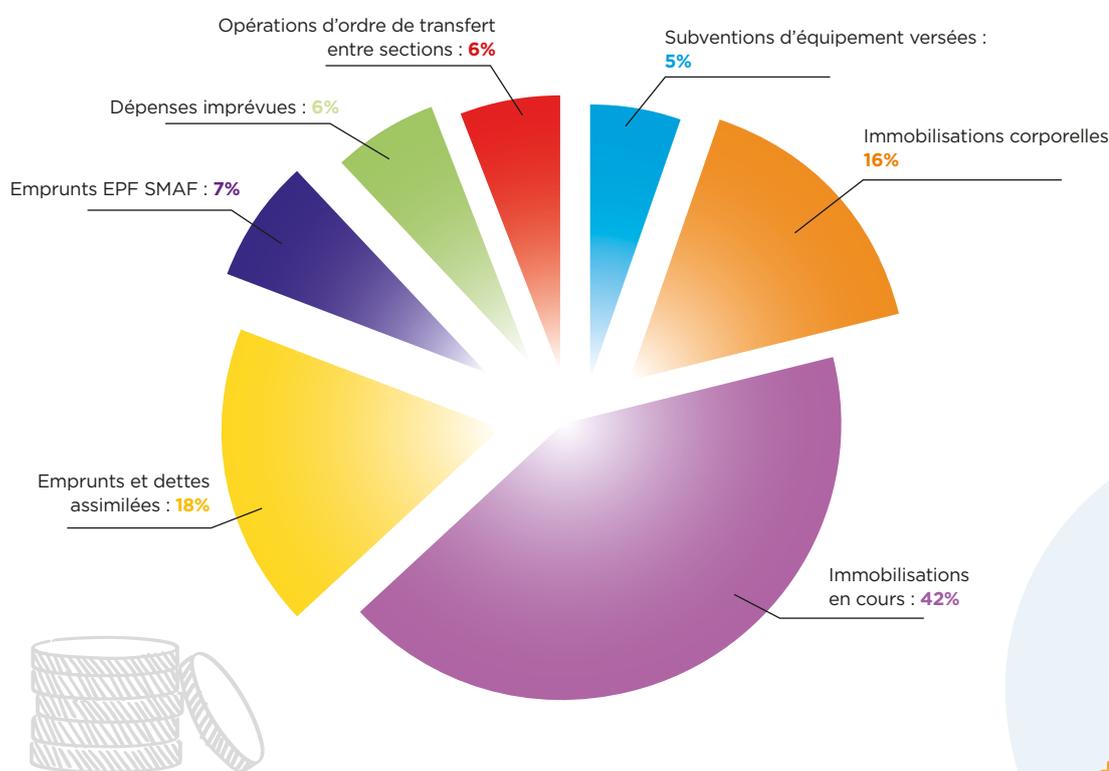
La crise sanitaire impacte encore une fois les dépenses et les recettes de fonctionnement pour 2021. Un effort d'économie des dépenses de fonctionnement est demandé dans tous les services.



Un programme d'investissement réaliste

Le programme d'investissement, prudent, est conforme aux éléments présentés lors du rapport d'orientation budgétaire qui permet de conserver des marges de manœuvre pour les prochaines années sans avoir recours à l'emprunt.

Le taux de désendettement passe de 13,8% années en 2019 à 6,8% en 2020.



Zoom sur les projets de 2021

- > Équipements des salles de classe des trois groupes scolaires de tableaux numériques : 95 000 €
- > Extension du restaurant scolaire de l'école Jules Ferry, isolation et rénovation énergétique des bâtiments : 560 000 €
- > Création d'une micro forêt urbaine avec les élèves du collège Anatole France : 20 000 €
- > Rénovation de bâtiments municipaux : 250 000 €
- > Accessibilité & Sécurité des bâtiments de la ville : 50 000 €

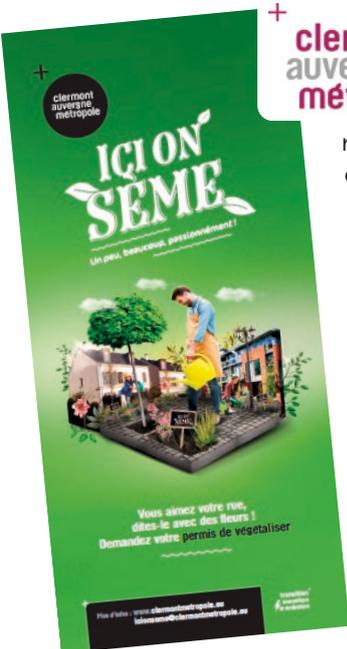
Des taux de fiscalité inchangés pour les Gerzatois en 2021

Les efforts réalisés pour maîtriser les dépenses ont permis de ne pas augmenter la fiscalité dont les taux restent inchangés depuis 20 ans et ce malgré la réforme fiscale récente en faveur de la suppression de la taxe d'habitation.

L'augmentation résidera donc uniquement dans l'actualisation des bases de la fiscalité dont la progression reste faible, à ce jour aux alentours de 0.5%.

La somme des impôts directs s'élève à 4 100 000 euros en 2021, soit une évolution de 1,85% par rapport à 2019.

Vous aimez votre rue, dites-le avec des fleurs ! Demandez votre permis de végétaliser



**clermont
auvergne
métropole**

Pour embellir les rues tout en apportant une réponse aux enjeux énergétiques et écologiques, Gerzat s'est associé à la Métropole pour encourager ses habitants à devenir les jardiniers de leur propre quartier.

Pour devenir acteurs de leur environnement, les habitants de la Métropole peuvent, seuls ou à plusieurs, solliciter un permis de végétaliser. Aux pieds des arbres, le long des bâtiments (frontage/microfleurissement) ou bien encore en façades, les possibilités pour verdier et fleurir les rues sont nombreuses.

Grâce au permis de végétaliser « Ici on sème », chacun peut

s'approprier un petit bout d'espace public pour y faire pousser fleurs, plantes et autres végétaux.

Afin d'accompagner les jardiniers-citoyens dans leur première plantation, la Métropole offre la terre végétale ainsi que les végétaux, qui pourront être choisis parmi une liste.

Le titulaire du permis de végétaliser s'engage à cultiver et à entretenir son parterre (arrosage, taille des végétaux, nettoyage de la zone plantée...) dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Comment demander son permis de végétaliser ?

- Formalisez votre demande en complétant le formulaire disponible à l'accueil de la mairie ou en téléchargement sur le site www.clermontmetropole.eu : rubrique Préserver, recycler... > Transition énergétique et écologique et en joignant (facultatif) des photos, croquis, de l'aménagement envisagé.
- Après échanges avec les services de la Métropole sur votre projet, votre demande fait l'objet d'une étude de faisabilité (passage de réseaux, circulation des piétons sur le trottoir, etc.).
- Si votre demande est acceptée, vous êtes invité à signer la charte et recevez une autorisation vous permettant d'utiliser temporairement et gratuitement l'espace public pour le fleurir.
- La Métropole organise les travaux éventuels (cas de création de fosses de plantation en pied de mur).
- Récupérez les plants auprès des services de la Métropole et végétalisez votre rue, c'est désormais permis.

La campagne d'inscription pour la session d'automne se tiendra du 19 avril au 30 mai prochain. Elle s'adresse aux particuliers comme aux associations de commerçants ou associations de quartiers.

>>> Contact :

Direction de l'Espace Public et de la Proximité (DEPP)
Service Techniques Végétales
10, rue de la Charme - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04.43.76.22.41
icionseme@clermontmetropole.eu

Vous aimez la tranquillité ? Vos voisins aussi

Les beaux jours reviennent et ils nous incitent à vivre plus à l'extérieur, mais ils ne doivent nous faire oublier ni quelques règles de bons voisinages, ni les réglementations en vigueur.

Le bruit vient en tête des nuisances

Notre monde moderne vit littéralement dans le bruit : voisinage, bricolage, jardinage, voitures, trains, avions, travaux, hauts parleurs, musique, etc.

Nous devons supporter ces agressions sonores tant que celles-ci restent dans les limites raisonnables et ne dépassent pas un certain seuil au-delà duquel elles deviennent stressantes, insupportables, intolérables.

Le bruit, s'il est excessif, tant de jour comme de nuit, constitue un trouble anormal de voisinage et peut être sanctionné.

Des horaires pour l'utilisation des tondeuses à gazon et engins à moteur

Parmi ces bruits, le vrombissement des moteurs des tondeuses et autres engins bruyants refont leur apparition. Leur usage, pour le bien-être de tous, est astreint, sur la commune, aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- le samedi de 9 h à 19 h
- le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h.

Pour les professionnels, les horaires sont de 7h à 20h, les jours ouvrables uniquement.



Quand on choisit un chien pour compagnon : déjection rime avec éducation !

Lorsqu'on vit en milieu urbain, choisir un chien pour compagnon implique de l'éduquer à faire ses besoins dans des espaces appropriés. Vous conviendrez qu'un trottoir, un espace vert, un parc ou une aire de jeux pour enfants n'en font pas partie et que cela représente un réel désagrément au quotidien pour les usagers de l'espace public, y compris pour les propriétaires de chiens eux-mêmes. Face aux besoins pressants et accidentels, ces derniers sont donc tenus de ramasser les déjections de leur animal afin de préserver la qualité de l'espace public.

De nouveaux espaces canins pour bien vivre en ville avec son chien

Dans le cadre de son action aux côtés de la métropole pour faire de Gerzat une ville propre, la commune met en place différents équipements pour accompagner les propriétaires de chiens.



Un premier espace canin a été créé dans le quartier du Patural, près de l'espace de tri sélectif.

Un second projet est actuellement à l'étude rue Marius Michel. Sa réalisation est prévue pour le mois de septembre.

D'autres espaces sont déjà aménagés sur le territoire

La coulée verte réalisée par la métropole le long de l'Avenue du 21 juin 1944, le square des Anciens combattants rue Léon Blum ou l'espace du bassin d'orage de Chantemerle, boule-

vard Charles de Gaulle.

Si ces espaces sont déjà bien fréquentés, de trop nombreux propriétaires de chien les ignorent encore.

Sans oublier les nombreux chemins serpentant les terres agricoles qui recouvrent, rappelons-le, 50% du territoire de notre commune.

Prochainement, des sacs biodégradables devraient également être mis à la disposition des propriétaires de chien à la mairie et dans les commerces pour une somme modique.

Ces dispositifs ne pourront être bénéfiques qu'avec la participation active des propriétaires de chien. Alors contribuez vous aussi à l'amélioration de votre cadre de vie !



Sachez que tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 135 €.

De même rappelons que les chiens sont formellement interdits dans l'enceinte du cimetière ainsi que dans les parcs de la ville, même tenus en laisse.



Théo, jeune et engagé !



Théo Loubeyre est un jeune gerzatois engagé de 17 ans. Après avoir œuvré au sein du 1^{er} conseil municipal des jeunes entre 2016 et 2018, il est devenu le plus jeune porte-drapeau du département. Bénévole au Secours Populaire, il a aussi fondé en 2019 une Junior Association pour protéger et préserver l'environnement.

Les Jeunes Engagés pour l'Environnement, les J.E.P.E. 63, ont pour but de sensibiliser petits et grands à l'écocitoyenneté et à la Transition Écologique à travers des actions pédagogiques comme le recyclage, le tri sélectif, la lutte contre le gaspillage alimentaire, contre la surconsommation (énergie, eau, papier...), et bien sûr contre les décharges sauvages. L'association propose aussi des ateliers de fabrication d'hôtels à insectes ou de nichoirs à partir de matériaux recyclés afin de préserver la biodiversité.

À partir de juillet, Théo et son équipe organiseront des marches propres tous les 1^{ers} samedis du mois sur la commune de Gerzat et ses alentours.

Ils participeront le 8 mai au Nettoyage de printemps de Gerzat, le 5 juin à la Journée Mondiale de l'Environnement

et le 19 septembre, à la Journée Mondiale de Nettoyage de la planète (World Clean Up Day).

Pour Floriane Vivant, secrétaire de la JA, « c'est avant tout une initiative citoyenne qui a pour but de dépolluer notre territoire de manière régulière et durable ».

« Un petit pas pour Gerzat, un grand pas pour notre planète », clame Théo, qui compte bien « réveiller les consciences, en incitant la population à être respectueuse de l'environnement et en contribuant de manière solidaire à l'amélioration de notre cadre de vie ».

Pour soutenir ou participer aux prochaines actions, contactez Théo au 06 28 81 65 21 ou inscrivez-vous sur son site : jepe63.wordpress.com

Une Ville propre : une priorité et une responsabilité partagée avec les citoyens !

Devant la recrudescence des décharges sauvages et des incivilités, la municipalité souhaite, dans ce numéro, attirer l'attention des Gerzatois sur un exemple d'action qu'elle a pu mettre en œuvre pour reconquérir des espaces laissés à l'abandon.



Reconquête du site du Champ de l'Auche

Située entre le cimetière de Gerzat et le site de l'entreprise BML (centrale à béton) à l'ouest de la voie ferrée, la zone dite du Champ de l'Auche servait autrefois de jardins familiaux et accueillait une activité de stockage de bétail exercée antérieurement par M. Morange, boucher à Gerzat.

Envahi par des décharges sauvages et dépôts de matériaux parfois très polluants comme amiante et pneumatiques, la municipalité a décidé de mettre en œuvre un plan d'action pour reconquérir ce site en 3 phases :

> **PHASE 1** : nettoyage complet du site assuré par les services de la métropole

> **PHASE 2** : interdiction des accès au site aux véhicules motorisés

Fermeture des chemins, pose de blocs béton, enrochements, merlons de terre, tranchées et labourages dissuasifs en limite de parcelles réalisés grâce à la collaboration de Marie-Thérèse Durant, agricultrice à Gerzat, ont permis d'isoler le site de tout dépôt supplémentaire.

> **PHASE 3** : réflexion et étude pour occuper cet espace, en grande partie propriété communale

Des activités de maraîchage bio, la création de vergers ou encore la remise en service de jardins familiaux, autant de solutions à l'étude pour permettre un reclassement naturel de ce site.

Au terme de ce plan d'actions, l'objectif est de redonner une qualité à cet espace traversé par un bras du Bédât afin d'offrir aux Gerzatoises et Gerzatois un nouvel espace de promenade.

Agir pour la propreté de ma ville

Si la municipalité et la métropole s'investissent au quotidien pour permettre à Gerzat d'être une ville propre, cette action ne peut être menée durablement sans l'implication et la participation de l'ensemble des citoyens.

Chaque Gerzatois peut ainsi contribuer :

- > soit en effectuant un signalement auprès de Proxim'Cité (voir encadré ci-contre)
- > soit en effectuant un signalement auprès de la police municipale en cas de constatation de comportements inciviques et nuisibles :
Police municipale, tél. 04.73.14.58.69
Police Nationale, tél. 17
- > soit en s'organisant par rues ou par quartiers pour organiser des marches propres, comme celle qui sera organisée le 8 mai par les Jeunes Engagés pour l'Environnement (détails en page 2 et 7).

50 000 €

C'est le coût de l'enlèvement des décharges et dépôts sauvages porté par le contribuable gerzatois en 2020.

D'autres actions doivent être menées pour cette lutte au niveau communal et métropolitain que se soit en matière réglementaire, répressive ou en équipements.

Les sanctions pénales applicables aux abandons et dépôts illégaux de déchets :

Le maire dispose des pouvoirs nécessaires pour contraindre l'auteur d'un dépôt illégal de déchets, sur le territoire de sa commune, à remédier à cette situation.

Le Code de l'environnement réprime les abandons et les dépôts illégaux de déchets par un délit (article L. 541-46).

Le Code pénal réprime des faits similaires, principalement applicables aux déchets ménagers et assimilés, par des contraventions de classe différentes, de 750 € à 1500 € pour les particuliers, de 3750 € à 7 500 € pour les personnes morales, selon que les déchets ont été ou non apportés à l'aide d'un véhicule, si les faits constituent une violation du règlement de collecte, et enfin quand le dépôt de déchets obstrue le passage des véhicules ou des piétons en compromettant la sécurité de passage. Une peine complémentaire peut être appliquée avec la confiscation du véhicule ayant servi à commettre l'infraction.

L'ensemble de ces infractions sont punissables par une amende, à l'exception du délit défini à l'article L. 541-46, relatif aux déchets d'activité économique, qui peut aussi entraîner l'application d'une peine de prison de deux ans au plus et 75 000 € d'amende (375 000 € pour les personnes morales).

Travaux de voiries et de sécurisation avec la métropole



Des aménagements de sécurité ainsi que des travaux d'entretien et d'aménagement de voiries de la ville ont pu être réalisés sur différents secteurs.



Reprise de la chaussée sur les deux bretelles d'accès rue Léon Blum



Peintures routières et marquages au sol rue des Martyrs



Reprise du caniveau central en enrobé rue Jean Jaurès



Coordination ville/métropole

Chaque semaine une réunion de coordination se déroule entre élus, services techniques de la ville et de la métropole pour relayer les besoins et demandes des Gerzatois.

Proxim'cité : Tous acteurs de notre cadre de vie



Le dispositif Proxim'cité permet aux usagers de signaler, en ligne, par téléphone ou directement en mairie, toute anomalie constatée sur le domaine public.

Gratuit, ce dispositif permet aux habitants d'alerter les services de la Métropole sur tout désordre relevé sur l'espace public en vue d'une intervention rapide : nettoyage, encombrants, espaces verts, dégradations de voirie, travaux, eau / assainissement, éclairage public, signalisation, incivilités.

Comment utiliser ce dispositif ?

Pour signaler une anomalie, les usagers disposent de plusieurs options :

- contacter le numéro gratuit : **0 800 300 029** (depuis un poste fixe / mobile)
- remplir un formulaire en ligne sur le site : <http://proximcite.clermontmetropole.eu>
- s'adresser au **service Accueil de la mairie**.

Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Votre avis compte !



Depuis 2018, la Métropole élabore son RLPi. Ce document inscrit au Code de l'environnement permettra à la collectivité d'harmoniser les règles en matière de publicités, enseignes et pré-enseignes sur ses 21 communes, tout en tenant compte des spécificités de chacune. Il vise à assurer un juste équilibre entre le cadre de vie des habitants, les enjeux économiques et la prise en compte de l'impact environnemental.

Après une première phase de diagnostic, l'heure est désormais à l'élaboration des orientations. Il s'agit de dessiner les grandes lignes du futur règlement en co-construction avec toutes les parties prenantes.

Pour cela, trois grands axes ont été retenus :

- les paysages et le patrimoine naturel emblématique,
- les espaces urbains, d'activités et les grands axes,
- les espaces du quotidien, patrimoine et centralités.

L'objectif est d'élaborer différents scénarios pour mieux penser le futur règlement et aboutir à une harmonisation des pratiques sur le territoire.

Pour co-construire ce RLPi, chacun peut se renseigner et donner son avis sur le site de la Métropole :

www.clermontmetropole.eu :

- via une plateforme de concertation
- en visitant une exposition numérique pour en savoir plus sur les détails des 3 grands niveaux d'orientations

Site internet : www.clermontmetropole.eu/habiter-se-deplacer/urbanisme/rlpi-reglement-local-de-publicite-intercommunal/



Le plan local d'urbanisme (PLU) de la métropole

Un projet concerté avec les habitants

Le PLU de la Métropole est un document d'urbanisme qui permet de définir les objectifs d'aménagement et de développement du territoire métropolitain pour les 15 prochaines années. Il s'agit d'un projet commun élaboré à l'échelle des 21 communes de la métropole. À terme, il remplacera les PLU de chacune des communes.

Le PLU est aussi un outil réglementaire qui fixe les modalités de mise en œuvre du projet de territoire en définissant les règles d'occupation des sols et de construction dans les différentes zones (urbaines, naturelles, agricoles, etc.). Le règlement du PLU s'applique à toutes les parcelles, ainsi qu'à toute personne publique ou privée, et constitue le cadre de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Pour co-construire ce PLU métropolitain, chacun peut se renseigner et donner son avis :

- via une plateforme de concertation
- en visitant une exposition numérique pour en savoir plus sur les détails des 3 grands niveaux d'orientations

Comment contribuer ?

- Soit en allant consulter le dossier sur le site internet et la plateforme participative www.plu.clermontmetropole.eu.
- Soit en venant à la mairie pour consulter le dossier du projet et apporter votre soutien écrit sur le cahier de la concertation.
- Soit en participant aux réunions publiques d'information dont les dates seront communiquées sur le site.

Le tri se simplifie

Bientôt les bacs de collecte seront équipés de puces électroniques et à partir du 1^{er} mai le tri se simplifie : tous les papiers et les emballages seront à jeter dans le bac jaune.



> Valentin Flaudias

Psychologue - Docteur en Neurosciences



Formé aux thérapies cognitives et comportementales, Valentin Flaudias assure des consultations pour enfants, adolescents et adultes sur l'ensemble des problématiques relevant de ce champ, avec une expertise pour les troubles des conduites alimentaires et les problématiques addictives, troubles anxieux, les problématiques de stress, attaque de panique, dépression, troubles du sommeil, troubles obsessionnels compulsifs, les phobies, etc.

En charge de la coordination du centre référent auvergne sur les troubles des conduites alimentaires au CHU de Clermont-Ferrand, il effectue également des recherches orientées sur la compréhension de la régulation des émotions et la répercussion sur le bien-être et les problématiques de santé mentale dans un laboratoire CNRS à Clermont-Ferrand.

Gerzatois, il a ouvert son cabinet de consultation en psychologie en octobre. Il reçoit sur rendez-vous à son cabinet ou en téléconsultation.

>>> Contact

41 Rue de l'aiguille, 63360 Gerzat - Tél. : 07 56 82 13 60
Courriel : valentin.flaudias@outlook.fr

> Sophro Vital Zen

Cabinet de sophrologie pluridisciplinaire



À 45 ans, Stéphanie Michel devient sophro-thérapeute et guide désormais les personnes sur la voie de la guérison en les aidant à apprivoiser la douleur et leurs émotions. Après avoir été aide-soignante pendant plus de 17 ans, elle s'est réorientée à la suite

de problèmes de santé pour lesquels la sophrologie lui a beaucoup apporté ; c'est pourquoi elle décide d'aider à son tour ceux qui en ont besoin, à retrouver un état de bien-être.

Formée à l'école Sophrocap Academy à Aubière, elle a obtenu ses diplômes de sophrologue et de sophrothérapeute. Après 2 ans de formation, elle vient d'ouvrir un cabinet spécialisé dans les douleurs chroniques et le handicap à Gerzat, où elle vit depuis 5 ans.



> La galette David

Crêperie ambulante



Depuis le 14 février, David Forestier vous propose des galettes et des crêpes garnies à emporter à bord de son foodtruck.

Gerzatois depuis près de 10 ans, il a choisi de se reconverter dans la fabrication de véritables crêpes et galettes dans la pure tradition bretonne.

Formé à l'école de crêperie « Crêpes au Logis » dans le Morbihan, avec le premier maître-crêpologue de Bretagne Jean-Philippe Moy, il privilégie les produits frais, locaux et de qualité, de la pâte à la garniture (farine de sarrasin meulée à la pierre et issue d'un petit minotier de l'Allier, œufs de poules élevées en plein air, etc.) pour offrir le meilleur à ses clients.

Retrouvez-le sur la Place Pommerol le mardi de 11h à 13h, le jeudi et le dimanche de 8h à 13h (possibilité de réservation par téléphone ou sur le site). Au menu : 3 recettes classiques proposées toute l'année et de nouvelles recettes « du moment » renouvelées tous les 15 jours. Une galette végétarienne est également proposée sur demande et des crêpes et galettes nature sous-vides sont disponibles par lot de 6 ou 12, à réserver la veille.

La galette David propose aussi ses services pour des soirées privées, anniversaires, événements de comités d'entreprise... N'hésitez pas à le contacter pour toute demande d'informations et de devis !

>>> Contact

Tél. : 06 58 90 46 93 - www.lagalettedavid.metro.rest
Facebook : [lagalettedavid](#) (en création)

Stéphanie Michel propose ainsi depuis mi-mars des accompagnements individuels personnalisés dans son cabinet installé rue Antonin Pachon, le lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h30 à 17h.

Elle pratique notamment la programmation neurolinguistique (PNL), pour aider à comprendre notre mode de fonctionnement et changer la façon dont on perçoit son environnement, et la technique de libération émotionnelle (EFT), pour se libérer des émotions négatives trop ancrées.

En parallèle, elle travaille avec le Cap emploi 63 pour lequel elle anime des ateliers de groupe sur la réactivation des compétences et de la motivation, ainsi qu'avec l'association Eveils solidaires d'Auvergne pour travailler sur le manque d'estime et de confiance en soi.

À venir : à l'arrivée des beaux jours, Stéphanie souhaiterait organiser des ateliers découverte de la sophrologie en plein air.

>>> Sophro Vital Zen

Rue Antonin Pachon - Tél. : 07 87 07 59 80 - sophrovitalzen@gmail.com
Facebook / Instagram : [sophrovitalzen](#) - Site internet bientôt disponible.

Territoire zéro chômeur de longue durée : une candidature commune des villes de Gerzat et de Clermont-Ferrand portée par Clermont Auvergne Métropole

Initiée par la ville de Gerzat, la candidature au dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée », déjà expérimenté au plan national dans 10 villes de France, va pouvoir être déposée de manière commune avec la ville de Clermont-Ferrand, portée par Clermont Auvergne Métropole.



« Les équipes projet préparent en amont le travail présenté au Comité Local pour l'Emploi afin de constituer le dossier de candidature du territoire »



Gerzat a fait le choix de poser sa candidature sur l'ensemble du territoire de la commune

En effet, cette expérimentation est l'opportunité pour la municipalité d'entrer dans une démarche active pour soutenir les personnes privées d'emploi et lutter plus spécifiquement contre le chômage de longue durée qu'elle estime ne pas être une fatalité.

L'objectif de « Territoire zéro chômeur de longue durée » est d'agir pour transformer les difficultés des habitants privés durablement d'emploi en une opportunité

Il s'agit pour chaque personne volontaire de trouver sa place, en contrat à durée indéterminée, tout en développant des activités utiles qui répondent aux besoins de la population du territoire sans être concurrentielles avec le marché existant (maraîchage, recyclage, épicerie solidaire...).

Afin de préparer la candidature de la métropole pour permettre à Gerzat et Clermont-Ferrand de s'inscrire dans cette action, un Comité Local pour l'Emploi (CLE) a été créé en janvier

Dans ce cadre, un travail de fond a déjà commencé avec plusieurs associations de lutte contre le chômage, des structures d'insertion (Biau Jardin, Mais Ouvertes, Job Agglo, etc.), les services publics de l'emploi, ainsi que des associations de quartier.

À terme, les chômeurs de longue durée devraient également être associés à ce comité pour aboutir à un projet réellement coconstruit par l'ensemble de ses partenaires.

Depuis le lancement national de cette initiative, 990 emplois en CDI ont été créés sur les 10 territoires tests, dont une centaine à Thiers qui faisait partie des premiers lauréats. La candidature de Clermont Auvergne Métropole devrait être déposée au dernier trimestre 2021.



Thiago Koch,
chargé
d'accompagnement
Territoire Zéro
Chômeurs
Longue Durée
sur le territoire.

Doctorant en droit public sur la privation des droits fondamentaux, Thiago Koch accompagne le projet pour Gerzat et Clermont-Ferrand sur le territoire.

Il est chargé de l'accueil et de l'accompagnement des personnes durablement privées d'emploi qui souhaitent intégrer ce dispositif et participe au recensement des besoins et activités utiles pour la population. Présent pour 3 ans, la mise en œuvre de ce projet correspond aussi pour Thiago à un engagement personnel fort en faveur des plus démunis.

Les actualités du CCAS

Les bons cadeaux seniors valables jusqu'au 30 avril

Les bons cadeaux offerts par Centre communal d'action sociale de la ville aux 750 personnes âgées de 70 ans et plus qui ont souhaité bénéficier de l'opération, ont été distribués en mars dernier.

Ces bons sont valables chez les commerçants Gerzatois participant à l'opération jusqu'au 30 avril 2020. Ne les oubliez pas !

Les seniors interrogés sur leurs attentes en matière d'animation

La remise des bons cadeaux du Centre communal d'action sociale en ce début d'année a été mise à profit pour proposer aux seniors de remplir un questionnaire destiné à cibler leurs besoins et leurs attentes en matière d'animation (ateliers mémoire, de bien être, de santé...).

Des seniors ont déjà souhaité recevoir par courrier électronique le planning d'activités en distanciel correspondant à leurs choix.



Si vous souhaitez vous inscrire, vous pouvez adresser votre demande par courriel à : animation.ccas@ville-gerzat.fr.

Pour ceux qui n'ont pas accès au numérique, certaines animations peuvent être transmises en support papier. Au préalable, il sera nécessaire de vous inscrire par téléphone au 04 73 23 55 46.



Plan de prévention canicule

Pensez à vous inscrire sur le registre du CCAS
En été, les périodes de canicule sont particulièrement propices aux coups de chaleur.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou en situation de handicap, pensez à vous inscrire sur le registre mis à votre disposition au Centre Communal d'Action Sociale, place Pommerol. Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Le formulaire d'inscription est disponible sur demande au CCAS ou est à télécharger sur le site de la ville : www.ville-gerzat.fr.



Le Petit Gerzatois en ligne

Vous pouvez découvrir, ou redécouvrir, tous les numéros du Petit Gerzatois via votre moteur de recherche en saisissant : le Petit Gerzatois.

Journal local créé par et pour les aînés de la ville, il est le fruit d'un travail collaboratif entre le service animation du CCAS et les seniors.

Si vous souhaitez vous aussi participer à la réalisation de ce journal, contactez le CCAS !

Recrutement d'aides à domicile

Le CCAS recrute des aides à domicile pour son service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Au sein du SAAD, l'aide à domicile contribue au maintien à domicile des personnes âgées, en perte d'autonomie ou rencontrant des difficultés permanentes ou passagères.

Quelles sont ses missions ?

- Aider et accompagner les personnes dans les actes de la vie quotidienne : préparation des repas, courses, aide à l'alimentation, aide à la toilette non médicalisée et à l'habillage...
- Aider à l'entretien courant du logement, entretien du linge, repassage...
- Veiller à la préservation ou à la restauration de l'autonomie
- Accompagner les personnes dans leur vie sociale
- Aider à la mobilisation intérieure et extérieure
- Transport des usagers pour les courses, promenades, rendez-vous médicaux...

Si vous souhaitez postuler, merci d'adresser votre candidature par courrier au CCAS ou par courriel à : saad@ville-gerzat.fr.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Séverine Bonnefoy, directrice du CCAS.

Conseils santé avec le CLIC

Le CCAS de la ville travaille en partenariat avec les acteurs locaux et notamment le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) et l'ARSEPT (Association Régionale Santé Éducation et Prévention sur le Territoire).

L'ARSEPT a créé de nombreux supports liés à la santé permettant de prévenir le vieillissement et de préserver l'autonomie des seniors. Le CCAS peut ainsi vous faire bénéficier de précieux conseils santé, relatés sous forme de fiches.

Vous êtes intéressé ? Faites votre demande par téléphone.

>>> CCAS-SAAD

4 place du Docteur Pommerol - 63360 Gerzat
Tél. : 04 73 23 55 46 - Courriel : ccas@ville-gerzat.fr.

Espace Emploi & Relais Info Jeunes

Des services gratuits dédiés aux Gerzatois jeunes et adultes

Situés au sein du Pôle social, l'Espace emploi et le Relais Info Jeunes permettent aux Gerzatois de bénéficier d'un accueil et de conseils sur les démarches liées à la formation et à la recherche d'emploi ainsi qu'une aide à la rédaction et saisie de CV et lettres de motivation.



Des permanences de partenaires liés à l'emploi et à l'insertion

- Permanences de la Conseillère de la Mission Locale pour les jeunes de 16 à 25 ans au Pôle social, bureau n°9, le mardi et le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous, Nathalie Guieze au 04 73 42 17 57.
- Permanences du PLIE, Plan local pour l'insertion et l'emploi en direction des adultes personnes privées d'emploi de longue durée, au Pôle social, bureau n°9, le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous, Aurélie Ayat au 07 69 43 34 19.

Aide municipale à la mobilité La bourse au permis de conduire

Les offres d'emploi requièrent souvent l'obtention du permis de conduire dans le panel des compétences exigées et l'absence de mobilité demeure un véritable frein à l'emploi et à la formation.

Pour permettre aux Gerzatois jeunes et adultes de suivre une formation, d'entrer sur le marché du travail ou de reprendre une activité, la ville de Gerzat, dans le cadre d'une collaboration avec la Mission locale et les auto-écoles de Gerzat, attribue une aide financière selon certains critères liés au lieu de résidence, au revenu et au projet professionnel.

En contrepartie de l'attribution d'une bourse au permis de conduire, le bénéficiaire s'engage à effectuer bénévolement 35 heures d'activité d'utilité sociale auprès d'une association gerzatoise humanitaire, culturelle ou sportive.

Renseignements retrait et dépôt du dossier au Relais info jeunes et à l'Espace Emploi.



Soutien scolaire des collégiens et lycéens gerzatois

Afin d'accompagner les collégiens et lycéens dans leur scolarité, un soutien scolaire est organisé hors vacances scolaires par le Relais infos jeunes.

Collégiens :

- Français le lundi : 6^{ème} et 5^{ème} de 16h à 17h / 4^{ème} et 3^{ème} de 17h à 18h
- Mathématiques le mardi : 6^{ème} et 5^{ème} de 16h à 17h / 4^{ème} et 3^{ème} de 17h à 18h
- Anglais le jeudi : 6^{ème} et 5^{ème} de 16h à 17h / 4^{ème} et 3^{ème} de 17h à 18h

Lycéens :

- Mathématiques le mercredi : Seconde de 14h à 15h / Première et Terminale de 15h à 18h.

Les dispositifs règlementaires en vigueur peuvent impliquer une modification des horaires ou la mise en place d'un soutien à distance.

La participation de 3 € à 13 € est modulée selon le quotient familial CAF et le lieu de résidence.

>>> Renseignements et inscriptions

au Relais Info Jeunes.

Jobs d'été pour les jeunes gerzatois

Les jeunes Gerzatois à la recherche d'un job d'été peuvent prendre contact pour plus d'information avec le Relais Info Jeunes

>>> Espace Emploi & Relais Info Jeunes

Pôle social, 4 place Docteur Pommerol - Tél/Fax : 04 73 25 80 50

Saber Kaddou et Océane Gombert vous accueillent du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi après-midi.

Sur rendez-vous en respectant le protocole sanitaire lié au Covid-19.

SERVICE MUNICIPAL ENFANCE JEUNESSE

Retour en images des activités

De multiples partenariats avec le secteur associatif ont permis de varier les plaisirs des enfants au SMEJ sur les temps périscolaires.



> Initiation au graph à l'école Simone Godard avec la compagnie Supreme Legacy.

> Aménagements extérieurs du SMEJ avec la Ligue Protectrice des Oiseaux.



> Danses traditionnelles auvergnates avec l'association les Genêts d'Or à l'école Jules Ferry.



> Groupe de chevaliers à l'école Jean Jaurès.

Une méthode utile enseignée aux enfants

Maïté Remiro, sophrologue diplômée de l'Institut de Formation à la Sophrologie explique en quoi cette pratique peut être utile aux enfants.

La sophrologie, adaptée à l'enfant, lui propose de vivre des exercices ludiques pour être mieux dans sa tête, dans son corps, dans son cœur et dans sa vie. C'est lui faire découvrir la possibilité de grandir autrement, en intégrant ses aptitudes à se détendre, se relaxer, gérer ses émotions, se concentrer, mémoriser, gérer les conflits ou les troubles du comportement... et de vivre tout cela sans jugement et affronter ainsi les défis du quotidien avec plus de sérénité.

Bienveillance, non jugement et liberté sont les fondements de cette pratique.

Bienveillance, non jugement et liberté sont les fondements de cette pratique.



Inscriptions du 7 au 18 juin

Pour les accueils du matin, du soir, de la restauration, des mercredis et des vacances du 7 au 18 juin

En vidéo sur le site et la page Facebook de la ville



Cette année, les inscriptions se feront en présentiel sur deux semaines du 7 au 18 juin, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 19h à l'accueil du SMEJ à l'Espace Jeunesse Loisirs, 3 Allée Claude Bois.

Les pièces à fournir pour toute inscription seront à remettre au SMEJ, aucune photocopie ne sera faite sur place.

Un dossier complet est à fournir pour les nouveaux arrivants et les entrées en école maternelle. Il est transmis lors de l'inscription en mairie ou téléchargeable sur le site internet de la ville.

Au-delà de ces dates, aucune inscription ne sera prise en compte et les enfants qui n'auront pas été inscrits durant cette période ne pourront bénéficier des services de la ville à la rentrée.

Attention jeudi 2 et vendredi 3 septembre le secrétariat sera fermé.

Notre objectif est de sensibiliser fortement les familles au portail citoyen pour préparer tranquillement les futures inscriptions dématérialisées.

UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Les élèves de CM1 et CM2 des trois groupes scolaires de la commune ont participé aux élections du Conseil Municipal Jeunes de la commune organisées par le Service Municipal Enfance Jeunesse du 12 au 18 mars, en collaboration avec les enseignants des écoles élémentaires, du collège et des représentants de parents d'élèves.

En vidéo sur le site et la page Facebook de la ville



Après avoir déposé leur candidature, les enfants ont proposé un slogan repris durant la période de campagne auprès de leurs pairs des classes de CM1 et de CM2. Aucun collégien ne s'était présenté pour cette 3^{ème} élection du CMJ.

Sont ainsi élus au CMJ de Gerzat pour le mandat 2021 - 2024 :

Paméllia Amoussou, Hugo Giroud, Elsa Lelievre, Morgan Rival et Oilaya Sélémani, de l'école élémentaire Jean-Jaurès, Camille Blanc, Maël Ducroux, Imane Kchouaa, Zineb El

Kettani et Valentin Souchal, de l'école élémentaire Jules Ferry,

Dohé Graille, Sara Faris, Inaya Fernandes, Baptiste Henry et Nelson Kemmoe Tchomté, de l'école élémentaire Simone Godard.

Élus pour une durée de 3 ans, ces 15 jeunes conseillers nouvellement élus pourront s'initier à la citoyenneté, participer à la vie de la commune et apprendre à mettre en place des projets, depuis l'idée jusqu'à la réalisation en passant par l'étude de la faisabilité, l'argumentation et la recherche de partenaires locaux.

De par son rôle consultatif, le CMJ participera également au recueil et à l'expression de souhaits et d'avis sur des projets communaux concernant la jeunesse.



LES ACTUALITÉS DU COLLÈGE ANATOLE FRANCE

Parcours Avenir et découverte du monde professionnel pour les élèves de 3^{ème}



Le parcours Avenir s'appuie en classe 3^{ème} sur la découverte du monde professionnel avec notamment la réalisation d'un stage d'observation. Ainsi, l'élève s'informe des possibilités de formations et de voies d'accès aux divers champs professionnels qui s'offrent à lui après le collège.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, un programme de 4 jours autour de la thématique du monde professionnel a été proposé au sein du collège aux élèves n'ayant pu trouver un stage d'observation en entreprise.

Durant ces journées, des professionnels sont venus à la rencontre des élèves pour leur parler de leur métier dans les champs de la communication, de l'automobile, de la restauration, de la santé, de l'industrie, du secrétariat...

Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) a présenté à une quarantaine d'élèves les opportunités des métiers de la défense, les perspectives de formation et la richesse des parcours professionnels que les armées proposent à chaque stade de leur parcours scolaire.





Multisport : un bol d'air sportif en période Covid

Les enfants inscrits au multisport municipal ont continué de partager des mercredis après-midis en pleine nature lorsque les conditions sanitaires le permettaient. Cette année le programme a été restreint mais le parc des Volcans reste un magnifique terrain de jeu pour les enfants qui profitent des randonnées et jeux d'extérieur pour se retrouver et bénéficier de ces moments sportifs.

Stage sportif d'été

Le Stage sportif organisé par les ETAPS, éducateurs sportifs territoriaux de la commune, se déroulera du mercredi 7 juillet au dimanche 11 juillet 2021.

Organisé comme les années précédentes à la station du Lioran, il s'adresse aux enfants de 9 à 11 ans et est ouvert à concurrence de 24 places.

C'est un stage à dominante sportive (kayak, orientation, escalade, canirando ...). Ces activités sont encadrées par les trois ETAPS en journée. En soirée les enfants sont hébergés et encadrés au chalet des Galinottes, établissement géré par la Fédération des Associations Laïques du Cantal.

Préinscription par mail à partir du 27 avril :

semaine.sportivejuillet2021@gmail.com

Pour tous renseignements concernant ce séjour, consultez le site de la ville, la page Facebook ou contactez Michèle Fonlupt en mairie le mercredi matin.



Inscriptions scolaires 2021-2022

En mairie jusqu'au 18 juin

En vidéo sur le site et la page Facebook de la ville



Du 6 avril au 18 juin, les enfants nés en 2018 ou nouveaux arrivants doivent être inscrits auprès de la Mairie.

Pour l'inscription, les parents doivent prendre contact avec la mairie au 04 73 14 58 51 ou par courriel : mgranger@ville-gerzat.fr.

Les pièces à fournir :

- > une pièce d'identité
- > le livret de famille
- > un justificatif de domicile (- de 3 mois)
- > le jugement de divorce, le cas échéant
- > le certificat de radiation, pour les enfants qui étaient inscrits auparavant dans une autre école

Demande de convention (ex dérogation) : celle-ci doit être faite dès maintenant auprès de la Mairie de résidence par courrier argumenté. Votre demande sera étudiée courant juin. Documents complémentaires à fournir :

- > le dossier de convention
- > l'attestation de l'employeur de chaque parent
- > l'attestation sur l'honneur de l'assistante maternelle
- > la carte d'identité de l'assistante maternelle
- > le justificatif de domicile de l'assistante maternelle (- de 3 mois)

Inscription définitive à l'école

L'inscription sera finalisée par vos soins auprès des directrices d'écoles à la suite des démarches faites en Mairie.

Vous aurez à fournir :

- > le carnet de santé de l'enfant,
- > le livret de famille,
- > le certificat d'inscription scolaire délivré en Mairie.
- > le certificat de radiation si l'enfant a déjà fréquenté l'école (pour les enfants qui étaient inscrits auparavant dans une école d'une autre commune).

>>> Renseignements en mairie

Service Population au rez-de-chaussée
Tél. : 04 73 14 58 51

LE MAGICABOU

Musique et fantaisie pour les enfants

Depuis le mois d'octobre, les enfants et l'équipe du « Magicabou » ont le plaisir d'accueillir Rémi Faraut, batteur, percussionniste.

Sur le temps d'une séance, les enfants sont invités chaque semaine à bouger, se déplacer et danser au rythme des différents tempos, sons et vibrations.

L'occasion leur est aussi offerte, au gré de leurs envies, de manipuler divers instruments aux sonorités méconnues et parfois surprenantes.

Pour les enfants comme pour les adultes, la musique rassemble et éveille les sens !



Carnaval de carton

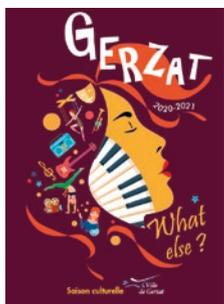
Au programme du mois de mars, plumes, chapeaux, ballons et serpentins dissimulés dans des cartons ont permis de fêter carnaval. La fantaisie et le sens de l'exploration des jeunes enfants ont fait le reste. Les enfants ont pu se déguiser, se cacher danser et jouer.

De joyeux moments partagés...



>>> Contact Magicabou

Tél. 04 73 23 55 42 - Courriel : lemagicabou@ville-gerzat.fr



SERVICE MUNICIPAL DE L'ACTION CULTURELLE

Création de spectacles côté Cornillon

Même si Le Cornillon reste fermé au public temporairement, quelques compagnies professionnelles ont été accueillies en résidence de création.



Ainsi les break-danseurs de la Compagnie Supreme Legacy, venus en février dernier, ont poursuivi leur travail esthétique et l'écriture corporelle et travaillé sur leur prochaine création intitulée Perception.

Au mois de mars, le plateau a été investi par le groupe Ubürik, basé dans l'Allier. Mêlant théâtre et musique, le trio d'artistes et leur équipe ont affiné la mise en scène de leur prochain spectacle à destination du jeune public, **Têtu.es** et **Culotté.es**, programmé cet automne à Gerzat.

Une nouvelle responsable du Service municipal de l'action culturelle

Depuis le 1^{er} mars, Cécile Quintin a pris ses fonctions en tant que responsable du service culturel de la ville.

Avec une formation d'art contemporain à l'école supérieure d'art Clermont Métropole, elle a exercé durant 5 ans en tant que commissaire d'exposition indépendante et a accompagné des artistes dans la diffusion de leur production artistique, artistes plasticiens notamment.



Nous lui souhaitons la bienvenue et une pleine réussite dans ses fonctions.

RADIO ARVERNE

Radio arverne, une radio de proximité

Des collégiens sur les ondes de Radio Arverne

- Débat autour du racisme et des discriminations :

Des élèves du collège Anatole France ont débattu sur Radio Arverne autour de la lutte contre le racisme et les discriminations, avec la participation de la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme Auvergne/Rhône-Alpes et MRAP 63.

- Découverte de la vie des éco-délégués et de l'implication de collégiens à la démarche de développement durable présentée lors d'une émission dédiée à la présentation de leur projet.

Vous pouvez réécouter les émissions enregistrées avec les élèves du collège Anatole France de Gerzat sur : www.radioarverne.com/collegedegerzat.html

Pour vos annonces, communiqués, demandes d'interviews, propositions de partenariat ou de mécénat ou encore pour devenir adhérent et proposer un projet en qualité de bénévole, prenez contact avec Radio Arverne.

Restez bien à l'écoute du 100.2 et retrouvez toute l'actualité de Radio Arverne sur : www.radioarverne.com et www.facebook.com/radioarverne - Tél. : 04 73 23 28 28



Côté expo

« Les vies minuscules », peintures de l'artiste Philippe Brihat

Du 4 mai au 30 juin

En présence de l'artiste le 28 mai à l'occasion des Arts en balade



Philippe Brihat présente la saison 5 de sa série « L'enfance de l'art » initiée dès l'an 2000. Un ensemble d'une vingtaine de tableaux de grand format retrace les pérégrinations de quelques sujets chers à l'artiste.

Les jouets ainsi représentés se prennent pour les principaux personnages d'une fiction à chaque tableau. Tous les super-héros, animaux et objets forment une incroyable fresque épique au-delà du simple cabinet de curiosités. Car le peintre installe ces sujets dans des scènes de vie, rencontres, conflits, voyages... sur fond de paysages réels ou imaginaires.

Le mélange des couleurs et des formes consiste à sublimer la charge symbolique de ce théâtre comico-tragique. À travers une esthétique enfantine, l'artiste raconte des histoires mythologiques, des récits d'épopées et autres saga tantôt païenne ou religieuses. Très attaché aux mots et titres donné à chacune de ses toiles, Philippe Brihat parle de « natures mortes paysagères ». Les tableaux deviennent alors des métaphores des enjeux du monde actuel pour qui saura les voir.

Exposition présentée dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville, Place de la Liberté.

Entrée libre et gratuite du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h (16h le vendredi).

Élections départementales et régionales

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- > Avoir au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin
- > Être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes)
- > Jouir de ses droits civils et politiques

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, la demande d'inscription doit être faite au plus tard le vendredi 7 mai 2021.

Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées soit :

- > Dans la commune où vous avez votre domicile ou dans laquelle vous résidez depuis au moins 6 mois
- > Dans une commune où vous êtes inscrit au rôle d'une contribution directe communale depuis au moins 5 ans
- > Ou en vous connectant sur le site : <https://connexion.mon.service-public.fr/>

Pièces à fournir

Justificatif d'identité :

- > Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité, passeport, ou décret de naturalisation
- > Pour les ressortissants européens : carte d'identité, passeport ou titre de séjour

Justificatifs de domicile :

- Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces
- > S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - > S'il s'agit du domicile de vos parents : un document attestant du lien de filiation + un justificatif de domicile du parent

- > Si vous êtes seulement contribuable dans la commune : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis au moins 2 ans
- > Si vous êtes gérant ou associé unique ou majorité d'une société figurant au rôle des contributions directes de la commune : une décision de nomination retranscrite au registre des décisions d'assemblée générale ou les statuts de la société ou une attestation délivrée par la société dont vous détenez des parts + dans tous les cas, une attestation sur l'honneur de la continuité de cette qualité

Le vote par procuration

Le vote par procuration permet à un électeur (le mandant) de confier l'expression de son vote à un autre électeur (le mandataire). Le mandant donne procuration au mandataire. Le jour du scrutin, le mandataire vote à la place du mandant dans le bureau de vote de ce dernier.

Mandant et mandataire doivent être inscrits sur les listes électorales dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

À compter du 6 avril 2021, la demande de procuration peut être formulée de deux manières différentes :

- > via la télé-procédure Maprocuration : le mandant peut effectuer sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr
- > via un formulaire CERFA de demande de vote par procuration. Ce formulaire peut être soit téléchargé et imprimé, soit fourni et renseigné au guichet de l'autorité habilitée. Le formulaire CERFA 14952*02 téléchargeable est disponible en ligne.

Le mandant doit dans tous les cas se présenter personnellement devant une autorité habilitée et être muni :

- > d'un justificatif d'identité (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire)
- > soit d'un formulaire CERFA papier de vote par procuration, soit de sa référence d'enregistrement à six chiffres et lettres s'il a effectué sa demande via la téléprocédure Maprocuration.

Où s'adresser ?

Commissariat de Police, rue Anatole France à Gerzat
Tél. 04 73 74 80 00

Pour tout renseignement complémentaire : Tél. 04 73 25 89 69

État civil des mois de décembre 2020, janvier et février 2021

Naissances

DIWANI Skander-Zied
LUCZAK Diane Daisy Sandrine
BACO NOUHADA Emna
LAURANS Lyana
LAFOUYRI Nélia Stéphanie
DUHARD Mia
GENOVESE Paolo
TOURNEAU Lucien Éric
MARTIN Auguste Marius
AHMED Jelani Khalis
BOUCHERON Luna Cathy-Rose
SKRZYDLEWSKI Léonie Françoise Agnès
RIBEIRO Léandro Elgar Antonio
GASSIER BREDÈCHE Thibault

Jean-Paul Hubert
EL FATHI Selma
BORDAT Roxane Chloé
CARDOSO DIOGO Mickaël Afonso

Mariage

GOMIS Cafimipon et TARCHOUN Ahlem

Décès

RUIZ Guillermo
BOMMIER Andrée Françoise
Veuve SALMON
PICHOT Gisèle Jeannine
Veuve LOURDOU
FERRIER Michelle
LAGUILLAUMIE Jeanne Georgette

Veuve BOUCHEIX
DASSAUD Monique Veuve DUBOIS
OURSARE Aline Madeleine Françoise
Veuve FOUR
ROUSSET Rémi Georges
MASSOULIER Bernard Jean-Marie Antoine
BLANC Henriette Marie-Louise
Veuve MEUNIER
BARDIN Eugène Louis
GUÉGO Didier Pierre
VODABLE Patricia
ASTIER Jacques
BAIG Bernard René Alain
DEDINGER Molly



FNACA



Commémoration du 59^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie

La cérémonie a pu se dérouler en comité restreint avec le concours de la municipalité.

Après un premier recueillement devant la stèle du Carré combattant en mémoire des trois camarades tombés au champs d'honneur, la cérémonie s'est poursuivie au monument aux morts de la guerre de 39/45 avec Pierre Montagnon, Maire adjoint, accompagné de conseillers municipaux et en présence Mme la Présidente des Cadets de la Résistance, de la représentante des Pompiers et d'un petit comité d'adhérents de la FNACA.

Un hommage a été rendu à Marc Compte, Jean Grenier et Antoine Lopez et une gerbe a été déposée en présence de notre nouveau porte drapeau, Margaux Lebègue.

Un nouveau président d'honneur

L'assemblée générale s'est déroulée en comité restreint le 24 janvier, en présence de René Gravière, président départemental FNACA et de Serge Pichot, maire.

Après avoir présenté le bilan moral et financier, approuvé à l'unanimité, le bureau a été reconduit dans son intégralité. Un nouveau membre a été accueilli en la personne de Mr le Maire, Serge Pichot, qui a bien voulu accepter d'être président d'honneur du comité FNACA de Gerzat.

Hommage à Pierre Dumont

À Gerzat, un ancien combattant et prisonnier de guerre de 39/45 vient de nous quitter en la personne de Pierre Dumont, ancien boucher à Gerzat, à l'âge de 102 ans.

La FNACA de Gerzat lui a rendu un dernier hommage lors de ses obsèques en l'église de Gerzat avec son drapeau et un petit comité d'adhérents.

Daniel Journiac, président



Bernard Andanson a reçu le diplôme et la médaille de dévouement des mains de René Gravière, à l'issue de l'assemblée générale. Le comité FNACA Gerzat lui adresse ses sincères félicitations.



Hommage à Jean-Claude MURAT

Par quelques membres du Conseil d'Administration du Club de l'Âge d'Or

Jean-Claude Murat était une forte personnalité et sa disparition nous cause une grande peine et un grand vide.

Il était un pilier du Club de l'Âge d'Or. Il était membre très actif depuis 2005, date à laquelle le précédent bureau avait démissionné. C'est Jean-Claude qui avait relancé les activités, entouré de quelques membres dont Gérard Delorme, Président, et depuis il avait toujours apporté son concours au sein du conseil d'administration en qualité de Secrétaire.

Son autorité naturelle lui permettait de trouver les mots justes en toutes circonstances pour réaliser le but principal de notre association : réunir tous nos adhérents dans une ambiance conviviale et chaleureuse et dans laquelle chacune et chacun se sente bien. Il était l'un des plus anciens membres du conseil d'administration, et pourtant les idées nouvelles d'activités ne lui manquaient jamais. Avec quel dynamisme et quelle joie de vivre il animait nos sorties et participait au voyage annuel, toujours prêt pour quelques blagues et chansons ! Il n'hésitait pas, de temps à autre, à hausser le ton pour rétablir l'ordre lors des concours de belote, lotos ou lors des réunions de l'association.

Nous avons connu sa grande disponibilité, sa générosité, ses conseils avisés, sa modestie. Il n'hésitait pas à prendre du temps pour apporter son aide à un adhérent en difficulté. Le Club était la grande fierté de Jean-Claude, toujours en activité sur son ordinateur pour l'élaboration de documents, le classement et la diffusion de photos souvenir...

Nous allons essayer de nous remotiver pour continuer à faire vivre le club dès que les conditions sanitaires le permettront, tous les documents qu'il a archivés nous seront tellement précieux.

Merci Jean-Claude nous ne t'oublierons pas.

Merci aussi à Marie-Thé qui l'a toujours soutenu dans son implication au sein du Club.



Associations gerzatoises Inscriptions au Forum avant le 11 juin

Afin de faire découvrir à la population gerzatoise les activités culturelles, sportives, de loisirs et d'animations festives et solidaires de la commune, **les associations gerzatoises sont invitées à s'inscrire au 4^{ème} Forum des associations du samedi 4 septembre, à l'Espace Marcel Collange, avant le 11 juin, auprès du Pôle associatif de la mairie.**

Les dossiers d'inscription vont être adressés prochainement afin de préparer cet événement de rentrée.

Côté Solidarité

Garage solidaire

Vous avez besoin de faire entretenir votre véhicule ou de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule et vous avez de faibles revenus (quotient familial de moins de 750 euros) ?

Le garage solidaire Secours auto 63 vous propose des tarifs adaptés pour l'entretien comme pour l'achat d'un véhicule entièrement remis en état à un prix très accessible, comprenant la carte grise, le contrôle technique et une garantie de 3 mois.

Appel aux dons de voitures

Vous avez une voiture qui ne vous sert plus, ou un projet de changement de véhicule ?

Pensez à faire un don à l'association Secours Auto 63.

Ces dons peuvent ouvrir droit à des réductions fiscales sous certaines conditions, y compris dans le cadre de successions.

Secours auto 63 - 29 route de Clermont à Gerzat

Horaires d'ouverture

- Réparations, achats, cartes grises :

Le garage est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30.

Après 16 h 30 et le samedi matin, sur rendez-vous uniquement.

07 84 05 67 53 ou 06 43 71 45 67

accueilsa63@gmail.com



>>> **Contact**
dons de véhicules :
Tél. : 06 43 59 28 89
Courriel :
presidentsa63@gmail.com

Un marché pop' solidaire à Gerzat chaque 4^{ème} mardi du mois



Avec une hausse de près de 30 % de sa fréquentation dans ses espaces de solidarité depuis le début de la pandémie, le Secours populaire du Puy-de-Dôme ne cesse de réinventer sa solidarité afin de s'adapter aux besoins exprimés par les personnes accueillies.

Des « Marchés pop' Solidaires » ont ainsi été créés, dont celui de Gerzat, qui se déroule **le 4^{ème} mardi de chaque mois de 13h à 16h à la Maison des associations, 2 rue Léon Blum, pour les personnes à faibles ressources.**

Ce marché est l'occasion de se procurer à moindre coût des produits frais de qualité et de saison, issus autant que possible des productions locales. Il s'agit à la fois de combattre l'insécurité alimentaire et de donner accès à une alimentation saine et plus diversifiée. De plus, seront à votre disposition ce jour-là les travailleurs sociaux de la commune et du département.



>>> **Contact : Secours populaire**
Puy-de-Dôme,
10 rue de Bien Assis
63100 Clermont-Ferrand
Marie Bonin : 07 49 50 71 37
marie.bonin@spf63.org

Côté loisirs et festivités



Le programme de festivités du Comité des Fêtes Gerzatois

La Fête du Printemps était prête avec ses exposants, horticulteurs, vide grenier et animations de rues, mais une fois de plus les conditions sanitaires liées à la pandémie n'ont pas autorisé le déroulement de cet événement.

Le Comité des Fêtes Gerzatois poursuit ainsi l'organisation de festivités sur la commune pour le second semestre.

Notez sur vos agendas les manifestations à venir :

- Foire aux pansettes, 8, 9 et 10 octobre
- Halloween le 31 octobre au parc de la Treille
- Marché de Noël, 4 et 5 décembre au Galion
- Marché gourmand fin décembre

Consultez l'actualité des festivités sur la page Facebook : Comité des Fêtes Gerzatois.

>>> Contact : Tél. : 04 73 24 10 70
Courriel : cfgerzat@gmail.com



Atout(s) Jeux Gerzat

L'association reprendra ses activités dès que la situation sanitaire le permettra, le 3^{ème} vendredi de chaque mois, à Gerzat, salle Alphonse Daudet de 17h30 à 21h.

Notez que la **Fête du Jeu** aura lieu en extérieur
Samedi 5 juin de 14h à 18h.

>>> Contact : Tél. : 06 88 46 59 79 - Courriel : atoutsjeux-gerzat@gmail.com



Association des Cantalous de Gerzat

Deux sorties touristiques conviviales sont organisées chaque année par l'association des Cantalous afin de maintenir du lien social entre ses adhérents.

Un voyage de 4 à 6 jours est organisé au début de l'été dans une région de France ou dans un pays limitrophe (la Savoie, le Nord, la Bretagne, la Cantabrie...) et en septembre, une journée à thème est également proposée (le Cabaret Élégance à Roanne, Noyant d'Allier...).

La saison se termine avec le loto annuel des Cantalous en octobre avec comme premier lot à gagner une place au voyage.

Les personnes intéressées peuvent rejoindre l'association moyennant une cotisation annuelle de 16€ actuellement.

>>> Contacts : Mauricette OLLIER
trésorière - Tél. : 04 73 25 36 15
Andre ROIRAND, président
Tél. : 04 73 63 94 26



De K-ways pour les jeunes de l'US Gerzat Foot

Le 28 février ont été remis à chaque jeune du club un K-way financé par deux sponsors, **Eco étanchéité et l'entreprise Dumont**, qui ont souhaité participer à la vie du club malgré la période très incertaine liée à la pandémie de Covid-19.

Les membres du bureau de l'US Gerzat Foot les remercient très sincèrement pour leur soutien.



>>> **Contact :**
David Romero
Tél. : 06 98 30 46 26
<https://usg-gerzat.footeo.com>



Poursuivre une activité sportive avec Gerzat Fit



Avec la fermeture provisoire de la salle, Gerzat Fit développe désormais des cours en live. Ils sont à voir et à revoir à tout moment. Il ne vous reste plus qu'à

choisir.

Le coach de l'association continue à vous accompagner et à vous donner des conseils pratiques même en visio pour vous entraîner à la maison et pour rester motivé.

>>> **Contact : Jean-Paul Descombes**
Allée Claude Bois - Tél. : 06 79 20 48 10
Courriel : gerzat.fit@gmail.com - Page facebook : Gerzat Fit

Un nouveau bureau au VSG

Les licenciés du Vélo Sport Gerzatois se sont réunis en assemblée générale restreinte en janvier, au Galion, autour de leur président Patrick Perron et en présence des élus aux affaires sportives de la ville et du président de l'OMS.

Malgré le contexte sanitaire, les coureurs du VSG ont été présents sur l'ensemble de la « mini saison » route.

Il est à noter également la réussite des deux manifestations sportives d'envergure organisées par le club, l'Enfer de la Limagne début septembre puis quatre semaines plus tard le 3^{ème} Vétathlon de la Pansette, avec le soutien de la ville de Gerzat, qui a réuni plus de 100 participants.

Les membres présents ont ensuite participé à l'élection du tiers sortant du bureau de l'association avec l'entrée du jeune Thibault Fournier.

À l'issue de l'assemblée générale, le comité directeur s'est réuni pour procéder à une légère modification du bureau de l'association en remplacement de Joseph Fradin au poste de secrétaire.

L'ensemble des membres du VSG le remercie pour son engagement et ses longues années passées au sein du club notamment au service de la section cyclotouriste.

>>> **Informations :** Patrick Perron - Tél. : 06 70 64 24 45 -
Courriel : pperron267@gmail.com



Domination gerzatoise en Ufolep à Cournols, samedi 26 septembre, avec Fred Rougemont, Thibault Fournier et Joël Lafarge (de gauche à droite).

De la formation au titre de Champion de France en BMX !

Le Club de BMX de Gerzat a remporté le titre de Champion de France 2020 de Division Nationale 2 en octobre dernier. Dès sa première saison à ce niveau, et lors de la seule course inscrite au calendrier nationale (annulation des autres compétitions du calendrier pour raison sanitaire), l'équipe locale a brillé. Comment réussir à construire une équipe de pilotes élités sans recruter dans les autres clubs ? Un secret bien gardé.

La Division Nationale 2 (DN2) de BMX regroupe une quinzaine d'équipes du territoire national. C'est l'antichambre de la DN1, qui regroupe les 10 meilleures équipes françaises. Pour constituer une équipe de DN2, il faut des pilotes de la catégorie Elite. Ce sont les 300 meilleurs pilotes sélectionnés lors de la coupe de France de BMX parmi les 2000 pilotes nationaux. Comment le Club de Gerzat, avec à peine 100 adhérents, mais trente ans d'existence, a-t-il réussi le tour de force de former et accompagner six pilotes locaux, de leur plus jeune âge jusqu'au plus haut niveau de la discipline ?

L'encadrement

C'est le cœur du dispositif. Le club Gerzatois héberge l'entraîneur de l'équipe de France de BMX, Nicolas Arschoot. Choisi par la Fédération en 2017 pour entraîner la sélection française en vue des Jeux Olympiques de Tokyo en 2020... reportés à 2021 pour raison sanitaire, il est l'entraîneur principal du club depuis 2010. Ancien pilote de BMX de haut niveau, il est soutenu par Mélanie Boudoux, elle-même ancienne Championne de BMX (4^{ème} au championnat de Monde femme en 1999).

Ce duo d'entraîneurs œuvre sur la piste gerzatoise depuis plus de dix ans ! Cette fidélité a permis de voir débiter et progresser toute une génération de pilotes de BMX... et d'avoir l'opportunité de les encadrer et d'assurer une véritable continuité dans la formation.

La compétition dès le plus jeune âge

Même si le club de BMX de Gerzat revendique son statut de club familial, il est ouvert à tous les pilotes. Qu'ils souhaitent découvrir cette discipline en loisir ou en compétition, la « Race » reste le cœur de ce sport.

La préparation à la compétition débute donc dès le plus jeune âge, 4 à 5 ans. Les étapes sont nombreuses, de la

notion d'équilibre jusqu'au « Manual » geste parmi les plus techniques à maîtriser dans le BMX. Mais si l'entraînement permet de développer la maîtrise des différentes figures qui augmentent la vitesse en course, la pratique de la compétition ajoute une composante déterminante : la confrontation avec les autres compétiteurs ! Pour s'habituer à affronter 7 autres pilotes depuis une bute de départ perchée à plus de 3 mètres de haut (même pour les plus petits), rien de tel que de participer au maximum de races possible. C'est aussi la seule façon de rencontrer différentes situations de course pour forger son expérience.



*Coupe
Auvergne-
Rhône-Alpes sur
la piste de Gerzat
en septembre 2020 -
Amidou MIR #436*

La piste d'entraînement

Enfin, la piste d'entraînement est aussi importante ! Régulièrement modifiée pour rester dans les standards des meilleures pistes nationales, le terrain d'entraînement des pilotes gerzatois leur permet de développer leur vitesse. Un véritable atout, visiblement, vu les résultats obtenus en 2020. En effet, au-delà du titre obtenu par l'équipe de DN2, Amidou Mir termine 4^{ème} du Championnat de France Elite Homme, et Chad Rairolle accroche une belle 7^{ème} place au Challenge France dans la catégorie Poussins (moins de 8 ans). La relève semble assurée !

>>> **Contact** : clubbmxgerzat@free.fr



3 questions à Nicolas Arschoot, coach principal :

Quel est votre secret pour « fabriquer » des pilotes Elites ?

Il n'y a pas de secret particulier mais plutôt du travail de la part des pilotes pour monter en catégorie Elite. Ce sont eux les décisionnaires, moi je ne suis là que pour les accompagner et les guider pour performer.

Quelle ambition avez-vous pour l'équipe de DN2 de Gerzat ?

L'ambition pour l'équipe est de représenter les couleurs du club et de Gerzat au niveau national. En 2020, nous avons remporté le titre de Champion de France DN2 pour notre première participation. Il y a de bonnes équipes dans cette Division mais nous espérons finir sur le podium cette année, et pourquoi pas viser la montée en DN1.

Contrairement à d'autres équipes, l'ensemble du groupe s'entraîne à Gerzat et certains d'entre eux, comme Alix Cerisier, sont des purs produits du club.

Que conseillez-vous à un jeune pilote qui souhaite débiter le BMX ?

Le premier mot qui me vient en tête est « sécurité ». C'est une discipline extrême, la formation et les entraînements permettent d'apprendre les bons gestes pour être en sécurité, mais les équipements de protections sont importants et le casque et les gants obligatoires.

>>> Majorité

Après un hiver (trop) doux, nous avons dû redoubler d'efforts et d'adaptabilité pour faire face aux nouvelles préconisations. Tournons donc résolument la page de 2020, et embrassons 2021 tout comme nous embrasserons à nouveau, d'ici quelques mois, nos proches et nos amis, car l'espoir de la vaccination et de son accélération nous laisse espérer un futur prometteur et normalisé. Si les contraintes font toujours partie de notre quotidien, notre ville ne reste pas inactive. C'est dans un esprit d'ouverture, marqué par la collaboration avec les autres groupes politiques de notre municipalité, que nous avons travaillé sur différents projets structurants pour l'année 2021. Ces projets structurants ont été annoncés dans le rapport d'orientation budgétaire présenté en janvier 2021 et son cadrage financier inscrit dans le budget primitif 2021 voté le 8 mars dernier.

Notre équipe est résolument engagée à tenir ses engagements politiques, contrat moral pris auprès de la population.

Le plan de relance annoncé par le gouvernement, doté de 100 milliards d'euros, sera à coup sûr une bouffée d'oxygène « financière » pour les collectivités et en particulier pour notre municipalité qui a sollicité un soutien de 2,6 millions d'euros, pour financer les projets d'agrandissement de notre cuisine centrale rendu nécessaire par son succès et surtout par son service de portage de repas, et la rénovation bâtementaire et énergétique de nos installations.

Je tiens ici, au nom du groupe Majorité à la mairie de Gerzat, à remercier tous les agents de la ville, qui continuent à assurer un service public de qualité aux usagers et à saluer l'ensemble des Gerzatois en les rassurant de notre indéfectible volonté de réussir.

Sylverin KEMMOE, vice-président « Vivons Gerzat », groupe majoritaire

>>> La liste de Grégory Lépée « Agir ensemble pour Gerzat » n'a pas souhaité s'exprimer dans le bulletin.

>>> Groupe socialiste

L'événement majeur d'une collectivité est le vote de son budget. Au conseil municipal du lundi 8 mars dernier, était présenté le budget 2021. À la première approche, il n'y a rien à dire. En effet, le projet de budget est sincère et équilibré et, de plus, les impôts locaux n'augmentent pas. Néanmoins, il faut poursuivre l'analyse pour s'apercevoir que c'est un projet financier à la vue courte.

La déception apparaît au grand jour lorsque que l'on passe à la section d'investissement, les taux d'emprunt sont bas et on n'investit pas. Cependant, l'année prochaine, quand les taux d'intérêt seront remontés on investira +2 millions d'euros à des taux prohibitifs dans des projets de rénovation énergétique en collaboration avec l'ADUHOME. L'argent que l'on va économiser dans la rénovation énergétique, on va le donner aux banques via les taux d'intérêt.

Depuis plus d'un an, les collectivités peuvent emprunter à des taux fixes compris entre 0,40 et 0,90 %. On peut jouer la concurrence et ce, au minimum, entre les établissements bancaires (un exemple : emprunt de 500 000 € du VALTOM du 08 décembre 2020 au Crédit Agricole Centre France au taux de 0,38 % sur 15 ans - voir la délibération n° 2021/1277 du 11 février 2021- vous pouvez consulter le site informatique de ce syndicat au lien suivant : [https://www.valtom63.fr/publication/deliberations/AG du11/02/2021](https://www.valtom63.fr/publication/deliberations/AG%20du11/02/2021)).

Une telle période est exceptionnelle et ne pas en profiter coûtera cher aux Gerzatois !

Autre point qui nous semblait bien dans le fond mais mauvais dans la forme est l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Galion.

Pourquoi la majorité municipale actuelle choisit-elle de créer l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur ce parking qui est de toute évidence un fort îlot de chaleur ? Afin de diminuer fortement les effets de la chaleur générée par ce parking, ne serait-il pas plus efficace de planter des arbres pour ombrager naturellement ? Chose qui deviendra impossible avec ces implantations de panneaux photovoltaïques.

Le développement des énergies renouvelables va dans le bon sens, la logique serait d'installer ces panneaux photovoltaïques sur les toitures de nos bâtiments communaux qui sont nombreux, et non sur des parkings.

Pourquoi l'option d'une entreprise privée (la société Ombrière d'Auvergne dont le capital social est de 5000 €) a été retenue par Clermont Auvergne Métropole ainsi que la majorité municipale actuelle pour ce projet, alors que beaucoup de communes choisissent de le faire pour elles-mêmes afin de percevoir les bénéfices générés par la revente de l'électricité photovoltaïque. Les simples d'esprit vous diront qu'il y a des coûts d'installation conséquents et les investisseurs une rente pour la commune sur +30 ans avec des bénéfices et des coûts modérés. Où est donc la preuve que l'implantation de panneaux photovoltaïques sur ce parking puisse agir sur la diminution de la température de cet îlot de chaleur ?

Une dernière remarque : il y a une somme de 194 000 € inscrite en subventions aux associations comme l'an passé ... un espoir pour le monde associatif local. Seront-elles redistribuées dans leur totalité comme au bon vieux temps... sans contrepartie ?

Autre sujet encore plus grave : quelles sont les possibilités d'hébergement pour les femmes victimes de violences ? Clermont-Ferrand s'est lancé dans un vaste projet pour aider les victimes de ce type de violence. En revanche, dans notre ville, j'ai pu constater, suite à un appel de détresse d'une Gerzatoise, que nous étions complètement dans le déni sur ce délicat problème. Nous avons dû interpellier les élus de la majorité afin d'essayer de trouver des solutions.

Nous, minorité municipale de Gauche, avons le devoir et souhaitons ainsi informer les habitants des projets ou des choix qui ne sont pas en adéquation avec nos valeurs écologiques et sociales.

Et toujours d'actualité le couvre-feu et le confinement qui, bien qu'ils soient quelquefois nécessaires, restent des épreuves au quotidien. Nous pensons que les êtres humains ne sont pas faits pour rester enfermés. Aujourd'hui, beaucoup de nos concitoyens ont peur de sortir de chez eux et je peux les comprendre. Mais, j'encourage les gens à maintenir le lien social !

Il faut sortir de l'ennui, de la solitude, de l'isolement, de la morosité... sortir de la prison qu'est devenu notre appartement ou notre maison. Je vous encourage donc à rencontrer des gens, à échanger avec eux, et ce avec des masques bien évidemment...

C'est un message d'espoir et de bienveillance à destination de tous.

Alexandre DA SILVA, tête de liste de « Gerzat c'est vous » - Parti socialiste

Agenda

MAI



1^{er} mai :

Tournoi de l'USG Football
Tournoi Jeunes - Stade
Luminerie

1^{er} et 2 mai :



**Championnat
départemental Boules
lyonnaises**

Clos Artonne - Complexe
sportif Georges Fustier



2 mai :

**Collecte du Bleuet de
France au profit des
veuves, des blessés de
guerre, des pupilles de la nation et
des victimes d'actes de terrorisme**
De 10h à 12h Place Pommerol

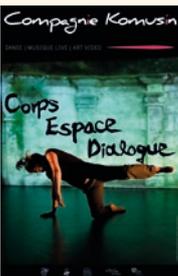
Du 4 mai jusqu'au 30 juin

Exposition de Philippe Brihat
« Les vies minuscules »



En présence de l'artiste
le 28 mai à l'occasion
des Arts en balade

Hall d'accueil de l'Hôtel de ville



7 mai

Déambulation théâtrale « Corps Espace Dialogue »
par la Compagnie
Komusin
Départ du Parc
de la Treille -
Place Pommerol -

Théâtre Cornillon

8 mai :

**Cérémonie officielle - Célébration
de la victoire de la guerre 1939-1945**

8 mai :



Grand nettoyage de Printemps

L'Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aqua-
tique, Les Jeunes Engagés pour
l'Environnement 63, Gerzat Espace
Rural, L'École de pêche et la
Municipalité de Gerzat invitent
la population à cette démarche
citoyenne.

De 8h à 12h - Rendez-vous à 8h00
devant la salle des fêtes du Galion
Pré-inscriptions souhaitées : jeunes.
engages.63@gmail.com ou par sms
au 06 28 81 65 21

29 mai : 19h

**Spectacle « Départ Arrêté »
du Théâtre Group'**
Place Marcel Collange



JUIN

10 juin :

Don du sang



Le Galion de 16h à 19h
Inscrivez-vous en ligne sur
mon-rdv-dondesang.eps.
sante.fr

12 juin : 8h à 12h

Opération Serfouette
**Nettoyage des tombes
abandonnées**

Rendez-vous à 8h au cimetière
de Gerzat

19 juin :

Fête de la musique

Parc de la Treille - De 17h à 22h



Appel à participation de musiciens
en page 2

21 juin :

**Cérémonie officielle :
commémoration de la rafle
du 21 juin 1944 et de la journée
de la Déportation**



26 juin :

« Grand prix de la Ville »
Course cycliste du Vélo

Sport Gerzatois

27 juin :

La Fête des Papillons
Union Economique Gerzatoise
Zone de Fontchenille

25, 26, 27 juin :

National UFOLEP Boules



lyonnaises

Clos Artonne - Complexe
sportif Georges Fustier

JUILLET



3 et 4 juillet :

Tournoi Softball

14 juillet :

**Cérémonie de la Fête nationale
et pique-nique républicain**



20 juillet :

C.Vélo

C Vélo

Maison des associations
de 14h30 à 18h30